



DOSSIER DE RENOUVELLEMENT SAISON 2023/2024

Pour les adhérents qui avaient déjà une licence à l'entente sportive d'Herblay en 2022/2023

Les frais d'adhésion pour cette saison sont d'un montant total de **220€ ***

Séances d'inscriptions

*A partir du 12 juin 2023,
Du lundi au vendredi 18H-20H
Le samedi de 09H à 14H*

Pour toutes informations : inscriptions@esh95.fr

Les conditions générales et particulières d'adhésion sont consultables sur le site de l'ESH

<https://esh95.fr/conditions-generales-et-particulieres-dadhesion/>

L'ensemble des documents sont consultables sur le site de l'ESH

<https://esh95.fr/inscriptions-2023-2024/>

***Tout seul, on va plus vite.
Ensemble, on va plus loin.***

Proverbe Africain



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ADHESION

CONDITIONS GENERALES

Article 1. La licence est une licence-assurance : elle implique, au même titre que tous les sports adhérant au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'obligation pour le club d'assurer le joueur pour les entraînements et les matches officiels si celui-ci est convoqué.

Article 2. Tout accident survenu dans le cadre des activités de Entente Sportive Herblay devra être signalé obligatoirement au dirigeant responsable, dans les 24 heures, afin que celui-ci déclare l'accident au secrétaire du club par le biais du formulaire officiel « Déclaration d'accident » dûment rempli.

Article 3. La cotisation comprend : les activités sportives, les assurances, les frais de fonctionnement du club, l'encadrement, le matériel sportif et pédagogique, les frais d'arbitrages, les frais de formation des éducateurs, les engagements versés au District du val d'Oise de Football, à la Ligue de Paris Ile-de-France et à la Fédération Française de Football, etc...

Article 4. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation d'un membre en cours d'année même en cas de démission, de départ dans un autre club, de déménagement, de départ suite à la mutation professionnelle du joueur ou de ses parents, d'exclusion de l'association, de blessure ou de suspension infligée par les instances légales du football ou par le club.

Article 5. Le club ne s'engage pas à la convocation systématique pour les matches mais chaque éducateur fait le maximum pour faire jouer tous les joueurs : le nombre d'équipes y contribue.

Article 6. En cas d'arrêt des compétitions, ou des entraînements, suite à une décision du gouvernement ou de la municipalité d'Herblay-sur-seine (cas de force majeure), il ne sera procédé à aucun remboursement, partiel ou total.

Article 7. En aucun cas, l'Entente Sportive Herblay ne peut-être tenu responsable de tout incident ou accident survenu à un licencié en dehors d'un déplacement ou activité sportive non organisée par l'Entente Sportive Herblay.

CONDITIONS PARTICULIERES

Article 8. Le représentant légal (père, mère, tuteur) d'un enfant mineur

- 8.01** Autorise le déplacement de leur enfant mineur lors d'une activité organisée par le club de Entente Sportive Herblay, par un dirigeant licencié du club ou un parent, dans leur véhicule personnel
- 8.02** Autorise le responsable d'équipe dans laquelle évolue leur enfant à prendre les dispositions médicales nécessaires en cas d'urgence et lors d'une activité organisée par le club de Entente Sportive Herblay.
- 8.03** Autorise le club Entente Sportive Herblay à photographier ou enregistrer des vidéos de leur enfant à des fins liées expressément au club de Entente Sportive Herblay pour sa promotion, ses informations ou autres besoins pédagogiques et que ces supports soient diffusés sur les médias sociaux du club (par exemple Instagram, Facebook, TikTok, ... - Liste non exhaustive)
- 8.04** Doit signaler lors de son adhésion les allergies, traitements médicamenteux ou autres informations à connaître dans le cas où l'enfant ne serait pas accompagné (entraînement, match, stage, tournoi,...) par son représentant légal et que sa garde soit confié à l'Entente Sportive d'Herblay

Article 9. L'accompagnateur (Un parent, un licencié, une personne désignée par un membre du comité de l'E.S.H.), qui serait amené à transporter des joueurs dans un véhicule, doit être détenteur d'un permis de conduire valide, d'une assurance pour le véhicule garantissant le dommages en cas d'accident des personnes transportées, un contrôle technique valide (si concerné), utiliser un véhicule conforme à la réglementation et respecter le code de la route. Les documents officiels pouvant être demandés par l'Entente Sportive Herblay pour vérification.

L'adhésion à l'Entente Sportive d'Herblay requiert l'acceptation totale et entière de l'ensemble des articles de cette page.



ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

Si vous avez renseigné « en ligne » l'ensemble des informations demandées ci-dessous, il n'est pas nécessaire de les reporter à nouveau, dans ce cas indiquer uniquement le Nom, Prénom, Date de naissance, Lieu de Naissance (Nom & prénom du représentant légal pour les mineurs), dater et signer le document.

Renouvellement de licence E.S. HERBLAY (561058)

Nom *en MAJUSCULE*

Prénom *en MAJUSCULE*

Date de naissance .. /.. /....

Sexe Masculin Féminin

Lieu de naissance CP

Indiquer la ville (et le pays si différent de la France)

Nationalité Française Etrangère

Adresse (N° et rue)

Ville CP

Mineur

Nom & prénom du représentant légal
(Indiquer le nom du responsable légal pour un(e) joueur(se) *mineur(e)* ET si le nom de l'enfant est différent de celui du responsable.)

Date de naissance du représentant légal .. /.. /.... Genre Père mère Repr. légal

Questionnaire de santé FFF	<input type="checkbox"/> J'ai répondu OUI à une des questions * <input type="checkbox"/> J'ai répondu NON à toutes les questions
Adresse mail <i>en MAJUSCULE</i> (si invalide)	
Téléphone (si invalide ou absent)
Taille des équipements
Assurance complémentaire FFF (Payante en sus)	<input type="checkbox"/> OUI , je souhaite souscrire à l'assurance complémentaire FFF <input type="checkbox"/> NON , je ne souhaite pas souscrire à l'assurance complémentaire FFF
<input type="checkbox"/> NON , je ne souhaite pas que mes coordonnées soient diffusées sur les site FFF et autres	<input type="checkbox"/> OUI , je souhaite être informé par mail d'offres de la FFF ou de ses partenaires
* Certificat médical à fournir dans ce cas	→ Le certificat médical <u>reste obligatoire</u> dans le cas d'un joueur majeur n'ayant jamais bénéficié de licence .

Je certifie exact les informations saisies dans ce document ainsi que celles renseignées lors de la procédure de renouvellement via le service dématérialisé, je certifie également accepter dans leur intégralité les conditions générales et particulières d'adhésion et accepte d'être contacté par mail et/ou téléphone par ESH pour valider cette inscription.

Fait à HERBLAY, le : .. / .. /

Signature, précédé de la mention « lu et approuvé »

Réservé à l'E.S.H.				
Renouvellement vérifié par			
Montant cotisation €			
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> CHQ	<input type="checkbox"/> CB	<input type="checkbox"/> NUM	<input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/> P Sport
Montant par paiement				
Date d'encaissement (le cas échéant)	.. /.. /....	.. /.. /....	.. /.. /....	.. /.. /....

Toute utilisation totale ou partielle, copie, reproduction, publication, téléchargement, affichage, transmission ou diffusion de ce document sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse d'un membre du bureau de Entente Sportive Herblay, est interdite et sera considérée comme une atteinte aux dispositions du Code français de la Propriété Intellectuelle, sous réserve d'être expressément autorisé par la loi applicable.